



COMMUNIQUE

Même si il est de bon ton dans notre pays, de nos jours, de ne pas commenter les décisions de justice. Il nous appartient de vous faire connaître le résultat ainsi que nos réflexions concernant l'Ordonnance rendue ce jour par le TGI d'AVIGNON.

Celui-ci nous a débouté de nos demandes en s'appuyant pour l'essentiel sur les conclusions du cabinet Syndex et sur l'avis favorable au PSE voté par la majorité du CCE à Boulogne sur Mer.

Les élus CGT et leur conseil (avocat), le syndicat CGT étudient la suite à donner face à cette situation.

L'heure n'est pas à l'abattement, nous vous informerons, au cours d'une assemblée générale, des propositions qui seront les nôtres pour la poursuite de la lutte.

ON NE LACHERA RIEN !!!

Les élus CGT CE-DP

Le syndicat CGT

Vedène, le 25/01/2012